

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

# Conseil du 19 septembre 2016

Délibération n° 2016-1499

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Bron - Givors - Lyon - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux -

Villeurbanne

objet: Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Protocole de préfiguration des

projets de renouvellement urbain

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de

la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

## Conseil du 19 septembre 2016

### Délibération n° 2016-1499

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Bron - Givors - Lyon - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux -

Villeurbanne

objet: Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue un nouveau cadre pour la politique de la ville en redéfinissant, notamment, les territoires concernés par la géographie prioritaire. Elle renouvelle aussi les outils d'intervention de la politique de la ville avec un contrat unique, le contrat de ville, intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques et une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales.

Le contrat de ville métropolitain a été signé le 2 juillet 2015. Il est construit sur la base de trois piliers, à savoir :

- des territoires ressources : le développement économique et l'emploi au service des quartiers et de leurs habitants
- des territoires humains : œuvrer en faveur de la cohésion,
- des territoires attractifs : vers une approche intégrée urbaine et sociale avec comme principal outil, le NPNRU.

Réaffirmant une logique de cohésion territoriale à l'échelle de la Métropole, il a pour objectif d'œuvrer à l'équité entre les territoires et à l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et aux services.

Le NPNRU porte obligatoirement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et plus particulièrement sur ceux présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants avec deux niveaux d'intervention : les sites d'intérêt national (200 sites, 4,15 milliards d'euros de subventions) et les sites d'intérêt régional (250 sites, 850 millions d'euros de subventions), soit une contribution de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de 5 milliards d'euros.

Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un véritable levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au premier programme de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015 : un programme ambitieux en voie d'achèvement qui a nécessité des investissements importants et dont les résultats encore fragiles et hétérogènes restent à consolider.

Les sites retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine sur l'agglomération lyonnaise sont les suivants :

- 8 sites d'intérêt national : Bron Parilly, Bron Vaulx en Velin Terraillon Chénier, Lyon 9° Duchère, Rillieux la Pape Ville Nouvelle, Saint Fons Vénissieux Minguettes Clochettes, Vaulx en Velin Grande IIe, Villeurbanne Buers Nord et Villeurbanne Saint Jean,
- 6 sites d'intérêt régional : Givors Les Vernes, Givors Centre-ville, Lyon 8° Langlet Santy, Lyon 8° Mermoz Sud, Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier et Saint Priest Bellevue.

Les enjeux d'intervention sur ces secteurs se situent à deux niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la Métropole tout en valorisant leur potentiel,
- à l'échelle des sites, par la poursuite de la démarche de mutation dans le cadre des opérations d'aménagement portant sur l'habitat, la voirie, l'espace public, etc., et par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

Il s'agit pour ces quartiers de les rattacher à la ville (désenclaver, lier, greffer), d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle comme dans le reste de la ville (diversifier les formes et les fonctions) et de leur redonner une attractivité urbaine (requalifier et valoriser leur image) dans un objectif de ville durable, gage de qualité et de pérennité des investissements.

Les projets de renouvellement urbain devront s'inscrire dans la continuité des projets engagés qui sont des projets intégrés, bâtis à partir de l'ensemble des priorités du contrat de ville métropolitain, à savoir : développement économique, emploi, insertion, formation, habitat, déplacements mobilité, cadre de vie, santé, culture, éducation, jeunesse, lien social. A partir de ces thématiques, le volet urbain du contrat de ville métropolitain décline sept orientations sur ces quartiers :

- produire une offre de logement attractive pour tous,
- poursuivre le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement : accessibilité physique et symbolique, des habitants des quartiers à l'agglomération, des grands lyonnais aux quartiers,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- développer l'activité économique et commerciale,
- promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers,
- promouvoir les quartiers dans l'agglomération via une démarche de marketing territorial,
- co-construire les projets avec les habitants.

Établi pour une durée de 10 ans (2015-2025), le NPNRU se déroule en deux étapes :

# I - Première étape (2015-2016): élaboration du protocole de préfiguration des 14 projets de renouvellement urbain retenus sur l'agglomération lyonnaise

Le protocole de préfiguration constitue la première étape du processus de contractualisation avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Il comprend trois volets :

- un volet d'agglomération pour replacer les projets de renouvellement urbain dans le contexte d'agglomération métropolitaine et ses perspectives,
- un volet sur les projets de sites présentant l'ambition des projets, les orientations d'aménagement pour une évolution des sites à long terme et pour arrêter, avant la contractualisation avec l'ANRU, un projet urbain sur chaque site dont la faisabilité et la soutenabilité financière aura été expertisée à partir d'un programme de travail et d'études et d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- les demandes de financement au titre du protocole portant sur le programme d'études, les équipes projets, et les opérations d'investissement à lancer.

# II - Deuxième étape (2016-2022): mise en œuvre du protocole de préfiguration, élaboration des conventions d'application de renouvellement urbain par site et déclinaison opérationnelle des projets

- réalisation du programme des études (2016-2017) et engagement des opérations de démolition et de réhabilitation,
- élaboration des conventions d'application de renouvellement urbain par site,
- mise en œuvre des projets.

Le projet du protocole de préfiguration a été présenté en comité d'engagement de l'ANRU du 7 janvier 2016 qui a donné un avis favorable. Il a souligné la qualité du dossier reposant sur la cohérence des actions engagées dans le PNRU 1 avec celles proposées dans le NPNRU et le dispositif partenarial mis en place par la Métropole au titre de sa gouvernance technique et politique.

Dès la phase du protocole, la Métropole a exprimé son ambition sur le NPNRU :

- en affichant un programme d'études important, à deux échelles (métropolitaine et locale), issu des enjeux de renouvellement urbain sur les quartiers et l'agglomération :
- . 98 études dont 6 études stratégiques et prospectives d'échelle intercommunale et 92 études de sites pour finaliser les projets et permettre leur contractualisation sont inscrites au programme de travail. Le montant total du programme des études s'élève à 5,4 M€ HT. La Métropole est sollicitée pour financer les études relevant de sa maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1,7 M€ HT (soit 31,5 %), l'ANRU subventionnant le programme à hauteur de 2,3 M€ HT.

La durée du programme des études est de 18 mois à partir de la date du comité d'engagement de l'ANRU. La fin du programme d'études devra donc intervenir au plus tard au second semestre 2017. Leur réalisation devra permettre de préparer les conventions de renouvellement urbain.

En complément, trois groupes ressources mobilisant les compétences internes des services de la Métropole, de l'État et des Communes se réuniront sur trois thématiques identifiées :

- . développement durable et quartiers durables pour répondre aux enjeux environnementaux,
- . sécurité, sureté, tranquillité, gestion pour expertiser les projets en termes de prévention situationnelle et de gestion future des espaces,
- . démarche participation citoyenne et communication pour répondre aux obligations de la loi du 21 février 2014 ;
- en confirmant une ingénierie dédiée, gage de réussite

Les principes qui président à la conduite des projets en renouvellement urbain sont les suivants : des équipes projets intégrées sur des missions transversales (projet urbain, travail avec les habitants, projet de développement social), un co-mandatement des équipes et un co-financement en trois tiers (État, Métropole et Communes), un pilotage dédié au volet d'agglomération.

L'ANRU accorde des subventions aux moyens internes nécessaires pour définir et conduire les projets urbains. L'assiette de subvention est calculée sur la base de montants forfaitaires qui intègrent le salaire, les frais de charges sociales et les frais de structure. Ils se montent au maximum à 115 000 € euros par an pour les postes de directeurs de projets à temps plein et à 95 000 € par an pour les postes de collaborateurs à la direction de projet à temps plein.

Les forfaits nécessaires à la mise en œuvre du programme figurant au protocole de préfiguration se déclinent de la façon suivante :

- 18 forfaits, pour le pilotage des projets de sites :
  - . 10 forfaits de directeurs de projet sur Bron Parilly, Lyon 9° Duchère, Rillieux la Pape Ville nouvelle, Vaulx en Velin Grande Ile, Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes, Villeurbanne Les Buers Saint Jean, Givors les Vernes Centre-ville, Lyon 8° Mermoz Langlet Santy, Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier et Clochettes, Saint Priest Bellevue,
  - . 6 forfaits de collaborateurs à la direction de projet pour les 3 grands projets de ville de Lyon 9° La Duchère, Rillieux la Pape, Vaulx-en-Velin Grande IIe, et pour les communes regroupant 2 sites : Vénissieux/Saint Fons Minguettes Clochettes, Villeurbanne Buers et Saint Jean, Lyon 8° Mermoz Langlet Santy,
  - . 2 forfaits supplémentaires de collaborateurs à la direction de projet pour les sites les plus importants et en raison de leur fragilité sociale, de la complexité et de l'ambition du projet : Vaulx en Velin Grande Ile et Saint Fons Clochettes ;
- 2 forfaits, pour le pilotage du volet d'agglomération :
  - . un forfait de directeur de projet métropolitain,
  - . un forfait de coordinateur inter bailleur porté par ABC HLM;

soit 20 forfaits au total.

Le coût total de l'ingénierie de projets se monte à 3 M€ HT pour la conduite des études le temps du protocole de préfiguration. Les équipes seront financées par l'ANRU jusqu'au 7 juillet 2017 à hauteur de 1 M€ HT. La participation de la Métropole est attendue à hauteur de 1 M€ HT. Le million d'euros restant est financé par les Communes avec une participation d'ABC-HLM.

- en enclenchant un volume significatif d'opérations d'investissement signalées comme urgentes, traduisant des projets déjà matures et la volonté de démarrer le NPNRU sur les sites d'intérêt national

Les opérations d'investissement financées au titre du protocole de préfiguration ont été retenues sur la base de critères travaillés et établis localement et ont fait l'objet d'une présentation et validation en comité de pilotage à l'échelle métropolitaine. Elles présentent toutes un caractère incontestable, sont compatibles avec les objectifs et les ambitions des projets de sites et sont prêtes au plan opérationnel.

Les opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration concernent 5 sites d'intérêt national :

- Bron Parilly,
- Lyon 9° Duchère,
- Rillieux la Pape Ville Nouvelle,
- Vaulx en Velin Grande Ile,
- Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes.

Elles portent sur 1 838 logements : 856 démolitions et 982 réhabilitations.

La Métropole soutient financièrement les opérations de démolition dans le cadre des opérations prévues à la programmation pluriannuelle des investissements. Elle soutient particulièrement la qualité du processus de relogement des ménages. Pour ce faire, la Métropole subventionne à hauteur de 10 % des coûts techniques et des coûts de relogement (tels qu'estimés par les bailleurs, plafonnés à 8 500 € HT par logement). Cette participation sera délibérée, opération par opération, selon le phasage de l'opération. Elle représente plus de 3,5 M € sur les opérations d'investissement identifiées dans le tableau ci-dessous :

Libellé précis de l'opéra- tion	Nature de l'opération	Nb de loge- ments	Maitrise d'ouvrage	Base de financement (HT)	Taux de subven tion ANRU	Subvention ANRU	Commen- taires	Date démarrage (mois et année)	Durée opéra- tion en année	Echelle (QPV de rattache- ment)
Démolition Sauvegar de - Barres 520 et 530	Démolition de logements locatifs sociaux	189	69 Grandlyon habitat-OPH	7 514 661,99	70 %	5 260 263,39	Coûts actualisés juillet 2016	Date de CE du protocole	4 ans	Lyon 9° Duchère
Démolition Les Alagniers - SEMCOD A	Démolition de logements locatifs sociaux	16	01 SEMCODA	660 373,50	70 %	462 261,45	Coûts CE 7 janvier 2016	27/06/2016	3 ans	Rilleux la Pape Ville Nouvelle
Démolition Les Alagniers - Dynacité	Démolition de logements locatifs sociaux	48	01 Dynacité Office Pub habitat Ain	1 988 442,00	70 %	1 391 909,40	Coûts CE 7 janvier 2016	01/02/2016	1,5 an	Rilleux la Pape Ville Nouvelle
Démolition Barre rue Gaston Mon- mousseau	Démolition de logements locatifs sociaux	197	69 lcf Sud Est Méditerranée SAD HLM	10 925 476,60	70 %	7 647 833,62	Coûts CE 7 janvier 2016	25/05/2016	3 ans	Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes
Démolition Tour 36	Démolition de logements locatifs sociaux	76	69 Grandlyon habitat-OPH	3 775 663,88	70 %	2 642 964,72	Coûts actualisés juillet 2016	01/07/2016	4 ans	Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes
Démolition UC1 Bron	Démolition de logements locatifs sociaux	330	69 OPH Métropole de Lyon	10 832 293,00	70 %	7 582 605,10	Coûts CE 7 janvier 2016	15/07/2016	6,5 ans	Bron Parilly
	Totaux	856		35 696 910.97		24 987 837,68				

La Métropole s'est engagée à reconstituer dans le temps du protocole de préfiguration au titre des opérations urgentes le tiers des 856 démolitions ci-dessus, soit 285 logements. Ces 285 logements seront répartis en 113 logements PLUS et 172 logements PLAI. Ces opérations seront mises en œuvre par les bailleurs maîtres d'ouvrage des opérations de démolition, au prorata du nombre de logements démolis par chacun. La Métropole, dans le cadre des opérations prévues à la programmation pluriannuelle des investissements, soutient la réalisation de ces opérations de reconstitution de l'offre à hauteur de 1,7 M €.

Concernant les réhabilitations, selon l'objectif de performance énergétique de chaque opération, les fonds FEDER pourront venir abonder le plan de financement des opérations de réhabilitation. Ces participations seront stabilisées dans le cadre du pilotage de l'investissement territorial intégré, qui prévoit la mobilisation de 5,1 M € en matière d'éco-rénovation du parc social sur la Métropole (parc social situé dans les quartiers de la politique de la ville).

Libellé précis de l'opération	Nature d'opéra- tion	Nbre de logements	Maîtrise d'ou- vrage	Montant éligible ANRU	Taux subv ANRU	Subvention ANRU	Commen- taires	Date démar- rage	Durée opéra- tion	Echelle (QPV de rattache- ment)	Prêt AL
Réhabilita- tion Ala- gniers Sud	Réhabilita- tion de logements locatifs sociaux	167	Dynacité	10 177 750	20 %	1 701 550	BBC 2009 - Prêt action logement par bailleur + Eligibilité de l'estimation par logement à faire	Date de CE du protocole	54 mois	Rilleux la Pape Ville Nouvelle	4 405 100
Réhabilita- tion Velette Sud	Réhabilita- tion de logements locatifs sociaux	122	Dynacité	5 032 500	20 %	762 500	BBC 2009 - Prêt action logement par bailleur + Eligibilité de l'estimation par logement à faire	Date de CE du protocole	66 mois	Rilleux la Pape Ville Nouvelle	2 257 000
Réhabilita- tion Secteur Monmousse au - Résidence Edouard Herriot	Réhabilita- tion de logements locatifs sociaux	200	Alliade habitat	5 725 278	10 %	372 528	HPE 2009 - Enquêtes sociales et conduites d'opération non prises en compte	Date de CE du protocole	30 mois	Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes	3 062 639
Réhabilita- tion Secteur Pyramide - Résidence Le Couloud	Réhabilita- tion de logements locatifs sociaux	220	SACOVIV	12 560 163	20 %	2 072 033	BBC 2009 - Enquêtes sociales et conduites d'opération non prises en compte	Date de CE du protocole	45 mois	Vénissieux Saint Fons Minguettes Clochettes	5 464 065
Réhabilita- tion Vernay Verchères	Réhabilita- tion de logements locatifs sociaux	145	Dynacité	5 432 896	10 %	398 290	HPE 2009	Date de CE du protocole	30 mois	Vaulx en Velin Grande Ile	2 861 448
Réhabilita- tion Mas du Taureau - Résidence Pilat	Réhabilita- tion de logements locatifs sociaux	128	ЕМН	3 359 068	20 %	415 814	BBC 2009	Date de CE du protocole	30 mois	Vaulx en Velin Grande Ile	1 599 627
	Totaux	982		42 287 655		5 722 715					19 649 879

- en autorisant le démarrage anticipé d'opérations de démolition ou de réhabilitation de logements sociaux, nécessaires à la préparation du programme de renouvellement urbain

Les opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage concernent 6 sites :

- 4 sites d'intérêt national : Lyon 9° Duchère, Rillieux la Pape Ville Nouvelle, Vaulx en Velin Grande Ile, Villeurbanne Buers Nord,
- 2 sites d'intérêt régional : Lyon 8° Mermoz sud et Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier.

Elles portent sur 905 logements : 773 démolitions (477 en projet d'intérêt national (PRIN) et 296 en projet d'intérêt national -PRIR-), 132 réhabilitations (100 en PRIN et 32 en PRIR).

Est également considérée comme opération de démarrage anticipé, la réalisation de 1 344 logements correspondant à la reconstitution de l'offre dans le temps du NPNRU: 773 logements pour reconstituer les démolitions inscrites en autorisation anticipée de démarrage, et 571 logements pour solder la reconstitution de l'offre des opérations urgentes.

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'ANRU des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Elle permet aux bailleurs de démarrer les relogements et d'affiner la faisabilité de leurs projets.

Libellé précis de	l'opération	Echelle (QPV de rattache- ment)	Nombre de logement s	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (HT)	Commen- taires	Date de démarrage	Durée opé- ration
Réhabilitation	Sauvegarde Barre 440	Lyon 9° Duchère	60	69 Grandlyon habitat- OPH	4 084 853	Opération de réhabilitation partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Réhabilitation	Sauvegarde Barre 460	Lyon 9° Duchère	40	69 Grandlyon habitat- OPH	2 777 622	Opération de réhabilitation	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Sauvegarde Barre 440	Lyon 9° Duchère	40	69 Grandlyon habitat- OPH	1 790 690	Opération de démolition partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Mas du Taureau - Résidence Pierre Dupont + dalle de stationnement	Vaulx en Velin Grande Ile	248	Alliade habitat	12 881 809	Opération de démolition (résidence + dalle de stationnement)	date CE 7 janvier 2016	60 mois
Réhabilitation	Bâtiment O	Lyon 8° Mermoz Sud	32	69 Grandlyon habitat- OPH	2 151 756	Opération de réhabilitation partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Bâtiment I	Lyon 8° Mermoz Sud	88	69 Grandlyon habitat- OPH	4 672 424	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	72 mois
Démolition	Bâtiment O	Lyon 8° Mermoz Sud	32	69 Grandlyon habitat- OPH	1 540 585	Opération de démolition partielle	date CE 7 janvier 2016	
Démolition	Tour 7 Bottet	Rilleux la Pape Ville Nouvelle	89	SEMCODA	3 901 200	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	36 mois
Démolition	Résidence Croix Luizet	Villeurbanne Buers Nord	100	ЕМН	2 912 357	date de CE du protocole	date CE 7 janvier 2016	54 mois
Démolition	Tours 54 et 58	Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier	176	69 OPH Metropole de Lyon	6 606 797	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	42 mois
		Totaux	905		43 320 092			

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### **DELIBERE**

- 1° Approuve le protocole de préfiguration des projets en renouvellement urbain de la Métropole de Lyon.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ce protocole avec l'État, l'ANRU, l'ANAH, les Communes de Bron, Givors, Lyon, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association des bailleurs et constructeurs du Rhône (ABC HLM), le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les bailleurs sociaux ayant du patrimoine dans ces quartiers Alliade habitat, Dynacité, Erilia, Est Métropole habitat, Grand Lyon habitat, ICF, IRA 3F, Lyon Métropole habitat, SACOVIV, SACVL, SEMCODA, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ainsi que tous les actes y afférents.

Métropole de Lvon - Conse	il du 19 septem	ıbre 2016 - Délibérat	ion n° 2016-1499
---------------------------	-----------------	-----------------------	------------------

8

**3° - Autorise** monsieur le Président à solliciter les subventions de l'ANRU et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour les actions inscrites au programme de travail du présent protocole.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.